

Accompagner les personnes âgées

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

Qui peut bénéficier de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ?

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), ex minimum vieillesse, permet d'accorder, sous conditions de ressources et d'âge, **un revenu minimum** à tous ceux qui n'ont pas suffisamment ou pas du tout cotisé pour leur retraite.

Comment faire la demande ?

La demande se fait auprès de **la Direction de l'autonomie des personnes.**